

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1408

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 6

À l'alinéa 79, substituer à la référence :

« L. 4251-2 »

la référence :

« L. 4251-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.